

# **REGLEMENT DE LA COURSE PEDESTRE**

## **Nature de la compétition**

Le Trail de Rimplas est une course à pied, individuelle, avec deux distances, avec classement en fonction du temps réalisé, et par catégorie de coureurs (classement selon les tranches d'âges définies par la F.F.A.)

## **Organisation**

La course «le Trail de Rimplas» est organisé par l'Association Team Rimplas, en liaison avec la Commission Départementale des Courses Hors Stade (CDCHS).

Elle aura lieu le samedi 25 mai 2019.

## **Inscriptions**

La course est ouverte à toute personne, licenciée ou non, à partir de 18 ans pour le court (13 km) et de 20ans pour le long (20km), sous réserve de la présentation d'un certificat médical pour les non-licenciés.

Les inscriptions s'effectueront de 3 façons:

- Par courrier avec le bulletin d'engagement au dos du flyer (l'inscription sera validée sous réserve de paiement).
- En ligne sur le site :[www.klikego.com](http://www.klikego.com)
- Sur place le jour même sous réserve de dossard (limitée à 200 pour l'ensemble des courses), les inscriptions le jour même ne pourront pas garantir l'accès au repas .

Les tarifs sont de:

- 15 euros pour la distance courte, repas compris
- 18 euros pour la distance longue, repas compris

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le parcours long si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les coureurs ne seront pas remboursés mais automatiquement inscrits sur le court .

En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué.

Une pasta party est organisée à l'issue de la course, ouverte aux participants et leurs accompagnants. Une participation est demandée sur la base suivante:

- Pasta party accompagnant 7 euros (5 euros pour les enfants de moins de 12 ans)

## **Horaires**

Les départs des courses seront donnés à:

- 8h30 pour le long ;
- 10h00 pour le court ;

Les inscriptions et la remise des dossards se feront à partir de 7h00 à Rimplas. Le temps maximum accordé aux participants pour être classé est fixé à 2h30 pour le court et 5h00 pour le long.

Une barière horaire est fixée pour le long : 11h au plateau du Ballour

## **Parcours**

Le Trail de Rimplas comporte pour l'année 2019, 2 parcours composés de chemins, de piste forestière et sentiers avec quelques passages sur route goudronnée.

Les dénivelés totaux positifs sont de:

- 1100 m pour le 13 km
  - Altitude de départ et d'arrivée: 1050m
  - Altitude maximum du parcours: 1900m
- 1900m pour le 20 km
  - Altitude de départ et d'arrivée: 1050m
  - Altitude maximum du parcours: 2610m.

L'épreuve est classée course de montagne hors catégorie. Elle est inscrite au catalogue annuel des courses éditées par le CDCHS des Alpes-Maritimes.

Le départ et l'arrivée auront lieu sur la commune de Rimplas.

Il est expressément demandé à tous de respecter la nature et de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours et de respecter les autres usagers .

Il est demandé à tous de rester sur le sentier principal et ne pas prendre les raccourcis pour préserver les milieux et respecter le balisage .

## **Ravitaillement**

Un point de ravitaillement est prévu à l'arrivée, pour le court et le long, un seul point d'eau sera mis en place.

Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau individuelle.

## **Sécurité**

Elle est assurée par des signaleurs bénévoles et par une équipe de sapeurs-pompiers avec le matériel adéquat.

Tous les participants devront être équipés de sifflet, d'un téléphone portable et d'une couverture de survie. Pour le long, une veste ou un coupe-vent sera obligatoire.

Des titulaires du PSC1 seront présents sur le parcours. En outre un serre-file accompagnera les coureurs tout au long des courses.

Seuls les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles. Pour les mêmes raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les parcours en dernière minute en cas d'intempéries, dans ce cas précis aucun remboursement pourra être réclamé.

### **Contrôle**

Un pointage sera effectué sur le parcours par les organisateurs.

Tout coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé par ce point de contrôle sera disqualifié et retiré du classement.

### **Abandon**

Un coureur qui abandonne durant la course doit retirer son dossard et le remettre au point de ravitaillement le plus proche ou au serre file, et le signalé aux organisateurs.

### **Assurance**

Pour les organisateurs: leurs responsabilités civiles sont couvertes par une assurance souscrite auprès de GROUPAMA.

Pour les coureurs : la couverture individuelle accident est assurée pour les licenciés qui bénéficient des garanties liés à leur licence.

Pour les participants non licenciés, ils leurs incombent de s'assurer personnellement et d'être en possession le jour de la course d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course.

### **Classement à l'arrivée**

Il sera établi pour les courses:

- Un classement général
- Un classement par catégorie (féminin et masculin)
- Junior 18-19 ans (seulement sur le court )nés en 2001 ou 2000

- Espoir 20-22 ans nés entre 1999 et 1997
- Senior 23-39 ans nés entre 1996 et 1980
- Master avec classement en 4 tranches d'âge (M1 40-49 ans, M2 50-59 ans, M3 60-69 ans, M4 70 ans et plus)

Le classement pourra être envoyé, sur demande à tous participant ayant laissé une enveloppe timbrée ou par mail sur demande.

## **Récompenses**

Elles seront remises ou se déroulera le repas (environ une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Des coupes ou lots seront remis pour la course :

- Aux 3 premiers coureurs du classement général femmes et hommes
- Au premier de chaque catégorie (hors 3 premiers du scratch).

Un coureur ne peut être récompensé 2 fois.

## **Divers**

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

La course sera sécurisée de 8h00 à 15h00, passé ce délai vous ne serez plus couvert par l'assurance de l'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications nécessaire à ce règlement, celles-ci seront portées à la connaissance de tous les participants avant le départ.

Le fait de participer à «le Trail de Rimplas» implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours possible contre l'organisation.

## **Informations**

Site : [www.trail-de-rimplas.fr](http://www.trail-de-rimplas.fr)  
Page facebook : trail de rimplas  
Organisateurs : PANCHIERI Yoann tél 06.19.2638.20  
Contact : [infos@trail-de-rimplas.fr](mailto:infos@trail-de-rimplas.fr)